### GOOD NEWS ?

MédiaChartres soutien le monde médical



**MédiaChartres** revient sur le rachat de **Go sport**, par la société **Intersport** 

https://presse.intersport.fr/intersport-en-france/





#### devient

Une suite logique, après des mois de suspenses: (sources)

https://www.bfmtv.com/economie/entreprises/rachat-de-go-sportintersport-remporte-la-mise AN-202304280507.html

https://france3-regions.francetvinfo.fr/nouvelle-aquitaine/gir onde/bordeaux/go-sport-un-grand-soulagement-pour-les-2200-

#### salaries-michel-ohayon-jette-l-

eponge-2756322.html?utm\_term=Autofeed&utm\_medium=Social&utm\_so
urce=Facebook&fbclid=IwAR2jlMn7etJlutKvXziETK31NCgRHOuUUcDBscv
Qd2Xkaa2FBtMR igDk-4#Echobox=1681873457



Mais une question subsiste, que vont devenir le magasin et le personnel (20 personnes) de Chartres centre



ville, Place des Épars , car
depuis le 18 Aout 2021 un
nouveau magasin Intersport, à
ouvert à Barjouville (28630)
commune limitrophe de Chartres,
disposant d'une surface de vente
de 1800 m2 et de 20 employés

(es).



Souhaitons que le magasin de Chartres, garde sa place (emplacement  $N^{\circ}$  1) et le personnel au grand complet. Un choix difficile.

Le Nom « **Intersport** » n'est (pour les plus anciens de Chartres et l'Agglo), pas inconnu. Il à exister une boutique, Place

Billard « La Hutte Intersport » tenue par M. et Mad Berger, dans les années 60/70/ 80. Et également une surface « Intersport » 31/33 rue de Général Patton, à l'emplacement de l'actuel magasin « Leader Price« .



Un dossier judiciaire est fermé, un dossier social est à l'étude.

MédiaChartres va suivre l'évolution (et le dénouement).



Dernière minute: https://actu.fr/economie/lyon-le-mans-rou en-voici-les-magasins-go-sport-qui-

ferment-definitivement 59407463.html

Clara Hirch

# FÊTE DU 1er MAI

MédiaChartres soutien le monde médical





#### MédiaChartres vous souhaite un bon 1er Mai.

-La tradition veut que l'on offre du muguet pour porter bonheur le **ler-Mai**.

Un brin de muguet pour porter bonheur le **ler-Mai**. C'est l'autre symbole de cette journée marquée par la **fête du travail**. Les délicates clochettes de cette fleur originaire du Japon exhalent un parfum synonyme de l'arrivée des beaux jours. Mais d'où vient cette tradition bien ancrée ?

Il faut remonter au Moyen Âge pour retrouver l'origine de cette pratique. Le muguet est alors associé à **l'arrivée du printemps**, sa blancheur est un symbole de pureté et il est censé chasser les malédictions de l'hiver. On l'accroche aussi à la porte des futures mariées en **signe virginal**. Cette symbolique plonge ses racines dans les traditions celtes ainsi

que les cérémonies romaines faites à Flora, déesse des fleurs.

#### Du roi Charles IX au maréchal Pétain

C'est **Charles IX** qui assoit la tradition. Le muguet s'offre alors volontiers en couronne de fleurs le 1er mai comme portebonheur pour l'arrivée du printemps. Très touché par ce geste qu'il découvre lors d'une visite dans la Drôme, le jeune roi décide de le généraliser dès l'année suivante lors de son sacre en 1561. Désormais, les dames de la Cour recevront le 1er mai un brin de muguet. Et la pratique n'a cessé de gagner en popularité au fil du temps.

#### L'églantine rouge des travailleurs

Mais c'est le maréchal Pétain qui l'ancre définitivement à la Fête du travail en 1941 sous le régime de Vichy. Cette année-là, le ler mai devient officiellement la Fête du travail et de la concorde sociale, à grand renfort d'affiches, une appellation qui remplace la journée internationale des travailleurs qui avait été instaurée en France en 1890 suite au mouvement venu des États-Unis pour obtenir de meilleures conditions de travail. Dans la foulée, Pétain remplace aussi l'églantine rouge, jugée trop prolétarienne et révolutionnaire, qui était arborée par les travailleurs par du muguet blanc!

Aujourd'hui, la coutume veut que l'on offre trois brins de muguet, composés idéalement de 13 clochettes, chiffre portebonheur. **On l'offre à ses proches et à ceux que l'on aime** 

sources :

L'INDÉPENDANT

MédiaChartres Noël Lechable

### CIEL COUVERT ...

MédiaChartres soutien le monde médical



MédiaChartres révèle, que le ciel s'obscurcit, pour le « locataire » depuis 20 ans, de la Mairie de Chartres. Les nombreuses plaintes s'amoncèlent désormais, sur les bureaux des Juges du tribunal de grande instance de Nanterre.



TGI de Nanterre







Difficile de les quantifier, mais une chose est certaine, le Maire va devoir s'expliquer sur les reproches qui lui sont faites.



Liste non exhaustive: [...]

https://abonnement.lefigaro.fr/lefigaro?redirect\_uri=https%3A%
2F%2Fwww.lefigaro.fr%2Fflash-actu%2Fchartres-le-maire-mis-en-e
xamen-pour-abus-d-autorite-dans-un-dossierimmobilier-20230414&ac\_cmd=no\_show&origine=VWH210016&ga\_source
=VWH210016 bandeau cookie consent

https://www.bfmtv.com/politique/chartres-le-maire-vise-par-une

-plainte-pour-prise-illegale-d-interets AN-202210060768.html

https://www.lechorepublicain.fr/chartres-28000/actualites/jean -pierre-gorges-maire-de-chartres-mis-en-examen-pour-abus-dautorite-dans-un-dossier-lie-au-plateau-nord-est\_14294651/

https://france3-regions.francetvinfo.fr/centre-val-de-loire/eure-et-loir/chartres/info-france-3-le-maire-de-chartres-jean-pierre-gorges-dans-le-collimateur-d-anticor-2743870.html

https://france3-regions.francetvinfo.fr/centre-val-de-loire/eure-et-loir/chartres/le-maire-de-chartres-jean-pierre-gorges-mis-en-examen-pour-abus-d-autorite-dans-un-dossier-immobilier-2754374.html



#### MédiaChartres

« le ciel se couvre, au dessus de la Ville de Chartres »

Sandra Michelle

### FLASH BACK!

MédiaChartres avait relevé dans le Quotidien local, en date du 16/11/22, un article qui pouvait laissé « dubitatif » et

« perplexe« , en voici la (les) raison (s) !

(extrait) - Les agents de la police municipale de Chartres ont procédé à des contrôles, assortis d'une verbalisation systématique, pour l'infraction constatée en matière de non-respect de la réglementation du transit des plus de 10 tonnes dans la ville.

La **police municipale de Chartres** poursuit ses opérations de contrôles à destination des transporteurs en transit qui ne respectent pas le contournement de la ville en empruntant la rocade, et préférant traverser la commune.

Depuis le début du mois de novembre, les forces de l'ordre ont ainsi intercepté six routiers en infraction alors qu'ils circulaient sur des avenues. Les chauffeurs concernés ont reçu une contravention de 135€.

La **police municipale** espère que l'information circulera dans l'univers des transporteurs. « **Ces types de contrôles vont se poursuivre régulièrement**« .





Ou en sont, à ce jour, les « bonnes intentions » ?

Rien n'a vraiment changé, un balai incessant de PL circules régulièrement en ville. La faute (en grande partie), aux chantiers et promotions immobilières, dans Chartres aujourd'hui.

MédiaChartres rappel (accessoirement) que, « la loi est la même pour tous ».

Le domaine public fait régulièrement l'objet de travaux, l'obtention d'une autorisation de voirie délivrée par le Maire est nécessaire avant tout chantier. Il en est de même pour les occupations temporaires du domaine public routier, cette dernière doit être, OBLIGATOIREMENT affiché VISIBLEMENT.

#### Pour en savoir plus:

http://www.laviedesreseaux.fr/Consultez-nos-themes-reseaux/Aut
res/Les-arretes-et-autorisations-de-voirie-definition-etlegislation2



Alexandra Simoni

Quelques infractions: (extrait des archives)









et des centaines d'autres ...

# LES CHANCEUX 3 (et dernier)

MédiaChartres soutien le monde médical



#### Troisième volet:

**MédiaChartes** termine le chapitre « **chanceux** » en prenant pour exemple, un artisan local, spécialisé dans la restauration immobilière (...)

Régulièrement affiché sur les échafaudages de restaurations d'habitations, en Loi « ORI » l'artisan est l'un des seuls, à bénéficier de l'indéfectible soutient de la Mairie et à êtres référencé par Ses SEMs locales (satellite, bras ouvriers et CA de la Mairie). Un jonglage de chantier en chantier (avec une équipe restreinte), mais une flotte de véhicules toujours grandissante (?)

https://outil2amenagement.cerema.fr/l-operation-de-restauratio
n-immobiliere-ori-r801.html

Du neuf à l'ancien, l'irrémédiable chute!

https://www.tflinfo.fr/immobilier/video-tfl-maisons-individuel
les-plebiscitees-par-les-francais-elles-sont-devenuesquasiment-

inaccessibles-2254501.html?utm\_term=Autofeed&utm\_medium=Social &utm\_source=Facebook&Echobox=1681850480&fbclid=IwAR0VzS4gw3Q1d dF4UNlMVCFZ1RDyU-6t\_pGfoEilmZnp4XfFG0gdbr1RDz0#xtor=CS1-1-%5BEchobox%5D

Chartres: Depuis des années, les publications de mises en « loi ORI » se multiplient sur la Ville et l'Agglo, la vétusté et le réchauffement climatique accentuant le phénomène de détérioration des bâtisses. Des mises en chantier et des placements en sécurisation, empêchent les riverains de circuler normalement, parfois, pendant … des années !











© MédiaChartres











Un chantier situé rue **St Pierres/Chêne doré** à Chartres, en est le **parfait exemple**. La rue est barrée depuis ... **5 ans** (+/-) par un arrêté émanent des services compétents de la Mairie, **mais** ... le bénéficiaire à juste « **oublié** » que l'arrêté à une durée limitée dans le temps, et celui de la rue du **Chêne Doré** (comme d'autres) est périmé depuis ... **2020** ? Il appartient au pétitionnaire de veiller à ce « **détail** » et de faire prolonger la validité de l'autorisation, à défaut, **il est en infraction** 

Les services municipaux (**police**) assument et tolèrent avec bienveillance, cette **infraction à durée illimitée.** 

Le contrevenant et ses sous traitants, s' arrogent tous les jours, le droit de **stationner illégalement** en laissant comme signature, **l'huile coulant des véhicules sur la chaussée**!

Situation inadmissible, pour ceux qui se font verbaliser où vont en fourrière tous les jours, dans les rues de Chartres.



constaté: (avantages/infractions)

- 1- Mairie et « ORI« en passant par les SEMs: plus d'appel d'offre, permis et autorisations (divers) accordés d'office, contrôle inexistant, financements « privés » (surtout de transparence), infractions au code de la route et du travail, occupations et dégradations de l'espace public sans titre etc.
- **2- la loi:** poids lourds en zone interdite au plus de 3,5 tonnes, dépôts de bennes, personnel sans casque, occupation illicite de l'espace public etc.













La loi (pour rappel) est, et doit être la même pour TOUS, aucun passe-droit où privilège n'est admissible, où tombe de facto, sous le coût du délit de favoritisme Code pénal Article 432-14

http://www.justice.gouv.fr/art\_pix/scpc2002-5.pdf



De plus, d'après les professionnels contactés par MédiaChartres, il aurait été plus rapide, et surtout moins onéreux de reconstruire à l'identique, plutôt que de vouloir s'acharner à restaurer (même en secteur sauvegardé) ! Une logique, qui n'en n'a pas ...

Un éclairage indispensable, sur la vie au quotidien des « backstages » !



Clara Hirch

## LES CHANCEUX ... (2)

MédiaChartres soutien le monde médical



#### Deuxième volet:

MédiaChartres poursuit son enquête, sur les raisons qui pousse les collectivités locales à la bétonisation (urgente) des Villes.



Il faut repartir en **1981**, avec l'avènement de la loi de décentralisation (dite, **loi Defferre**):

https://www.vie-publique.fr/eclairage/38438-les-lois-defferrepremieres-lois-de-decentralisation

et plus tard, suite à une consultation nationale en **2019**, « **l'évolution** » de [cette] dernière, promulquée le **21/02/2022** 

https://www.vie-publique.fr/loi/279815-loi-3ds-decentralisatio
n-deconcentration-collectivites-locales

Résumé: L'état offre aux collectivités locales, des compensassions pour faire « passer » les nouvelles servitudes et manques à gagner Il ferme les yeux sur le développement des SEMs, SPLs et autres entités, placées sous le contrôle des communautés de communes où des Mairies, créant ainsi, des « entorses » au droit Français (mais, tolérées) … faute de mieux. Une sorte de contrat « donnant/donnant » !

https://www.societe.com/societe/chartres-developpements-immobi
liers-806220091.html



Il se crée ainsi, en France, de nombreux conflits d'intérêts, comme la gestion des « annexes » par des conseillers (es) municipaux (les), sans que PERSONNE ne s'offusque … les services de l'État compétents étant « appelés » à regarder



ailleurs.

#### https://books.openedition.org/putc/724

À la demande des dirigeants (tes) des satellites des Mairies ou de l'Agglo, il est accordé sans aucune restriction: des occupations d'espaces Public, des permis de démolition et de construire (à soit même), des révisions du PLU (plan local d'urbanisme) etc ... sans **AUCUN** contrôle !



Et même un **BONUS** au tableau, concernant l'obligation de: »

\*\*Transparence de la vie publique et lobbying\*\*

Les **obligations déclaratives des élus locaux auprès de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP)** sont … allégées (?) <a href="https://www.hatvp.fr/">https://www.hatvp.fr/</a>

Chacun est désormais libre et « **Prophète en sa Ville**« . Il peut conduire la politique qu'il entend ! Même si elle est destructrice, pas « **vraiment légale** » et sujet à questions.

https://www.bing.com/videos/search?q=loi+de+d%c3%a9centralisation&docid=603507363984842607&mid=652B8E7345BD12B72B7A652B8E734

#### 5BD12B72B7A&view=detail&FORM=VIRE

À ce jour, il n'est toujours pas envisagé par les autorités, de saisir le législateur, afin de mettre de l'ordre et réglementer cette situation d'exception Franco/Français.



La justice va t'elle reprendre la main (?)

MédiaChartres prolonge le sujet, avec à venir et en ligne de mire, des exemples concrets.



Sylvie Muller

### LES « CHANCEUX » ...

MédiaChartres soutien le monde médical



#### Premier volet:



Dans le dédale de la **jungle** des **promotions immobilières de Chartres**, **MédiaChartres** à « **essayé** » de comprendre, **pourquoi et comment**, un « **CLUB** » de Sociétés et d'Artisans étaient présents, sur tous les chantiers ?



Pourtant, les prétendants ne manquent pas, serait-il alors possible que ce « CLUB » (très fermé), face payer un « droit d'entrée » et peut être même, une (des) « cotisation » régulière où ponctuelle, et si oui, de combien, sous quelle

#### forme et à destination

#### ... de qui ?



Les *membres* bénéficient de conditions particulières, d'innombrables avantages, de dérogations (lois), de bienveillance/tolérance, de protections multiservices et de nombreux autres privilèges [...] appelés ordinairement, « **SERVICES** ».

Ils sont référencés, et à ce titre, bénéficient des faveurs du contrat du « CLUB » !



**Supervisés par:** la Mairie, l'Agglo et … quelques représentants de l'État, les *adhérents* se sentent totalement protégés, et à ce titre se permettent tout les débordements possibles, sans aucun complexe où retenue !



Il pourtant de notoriété publique, que le large secteur du BTP, est l'un plus gros vecteur de blanchiment d'argent, mais également, le plus gros employeur de travail dissimulé (infractions au du code du travail), du non respect des droits de l'homme (à l'égard des employés détachés), et d'un grand nombres d'autres irrégularités.

https://monimmeuble.com/actualite/blanchiment-dargent-limmobil
ier-est-un-secteur-a-risque

https://doc.cncc.fr/docs/analyse-sectorielle-des-risques/attac
hments/asr2019

https://www.economie.gouv.fr/tracfin

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\_lc/LEGIARTI000006
418331

Est-il possible, de parler dès lors et en droit, de



« complicités » ?



de part de nombreux points importants, où les contrôles brillent par leur absence !

**MédiaChartres** va détailler (en plusieurs volets) la schématique et les différents circuits.

Alice Cellier

### L'HEURE DU CHOIX !

MédiaChartres soutien le monde médical



Concernant les « futurs projets d'aménagements du parvis de la Cathédrale de Chartres », par le Maire et son équipe, et après l'idée de transformer le jardin de l'évêché en parking privé [...], il semble que l'envie de modifier le parvis soit toujours d'actualité et bien encrée, dans la tête de l'élu!

MédiaChartres, reviens sur le derniers CM (conseil municipal) et l'adoption, par une partie de ce dernier, du budget

primitif de la Ville. Ou il figure (en autre) le montant d'une dette « maitrisée » sur 10 ans, de 125,6 M€ (?) soit le double des Villes identiques à l'échelle Nationale !

Question: à partir de quel montant et sûr quels critères, une dette est, où n'est « plus maitrisée » ?

https://www.vivapp.live/fr/8-videos/9-lecteur/318-conseil-muni
cipal-ville-de-chartres-avril-2023/

- Maîtriser les dettes : Cela commence par une évaluation et recherche des causes Le plus important dans une situation de malendettement est d'agir vite. Ne pas attendre que la situation s'aggrave pour prendre les choses en main [...]

Info +: pour les particuliers, le taux d'endettement maximal
est (en théorie) pour 2023, de un tiers des revenus, soit 33 %, (la
limite recommandée par le HCSF (Haut Conseil de stabilité financière)
étant 35 % de taux d'effort).

#### https://www.economie.gouv.fr/hcsf

Revenons, à l'épineux projet du parvis qui devrait coûter au final 18 M€ (?) d'ici 2 ans, pour transformer …



ceci

en cela



Dans l'attente du feu vert de la **CNPA** (commission nationale du patrimoine et de l'architecture)

https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Monuments-Sites/Acteur
s-metiers-formations/Les-commissions/La-Commission-nationaledu-patrimoine-et-de-l-architecture

MédiaChartres à découvert, que le Sénateur d'Eure et Loir, M. Albéric de Montgolfier est membre titulaire et ... Président de cette commission (ce qui soulève, des lors, des points importants d'interrogations) !

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046589052

#### et également:

× \_\_\_sources

https://www.senat.fr/senateur/de\_montgolfier\_alberic08011m.htm
1

pour mémoire

https://fr.wikipedia.org/wiki/Cumul\_des\_mandats\_en\_France
La proportion de députés ayant au moins un mandat local en
2011 était la suivante selon une étude de Laurent Bach40 :

États-Unis (fédéral)	Royaume-Uni	Italie	Espagne	Allemagne (fédérale)	Suède	<b>France</b>
0 %	3 %	7 %	20 %	24 %	35 %	83 %

Mandats locaux: M. Albéric De Montgolfier (à ce jour)

Conseiller municipal de Terminiers (28) et autres fonctions (nationales)

- Membre du <u>collège consultatif de la commission du fonds</u>
   pour le développement de la vie associative
- Membre de la <u>Commission départementale de répartition</u> <u>des crédits de la dotation d'équipement des territoires</u> <u>ruraux</u>
- Membre et Président de la <u>Commission nationale du</u> patrimoine et de l'architecture
- Membre de l'Assemblée des départements de France

#### Fonctions antérieures (rappel)

- Membre de la Délégation sénatoriale à la prospective
- Président du conseil Départemental d'Eure et Loir
- Président du conseil général d'Eure-et-Loir
- Président de la Communauté de communes de la Beauce d'Orgères
- Membre du Comité consultatif de la législation et de la réglementation financière
- Membre du Comité national d'orientation de la **SA BPI**Groupe

  SERVIN L'AVENIN
- Membre du Conseil d'administration de l'Établissement public de financement et de restructuration
- -Membre du Conseil de l'immobilier de l'État https://www.economie.gouv.fr/cie

Une proximité qui pose questions, dans la réponse et sûr l'aval de la commission !

- Le Maire de

Chartres et M. Albéric De Montgolfier -



Contre « l'artficialisation des sols« , une priorité du gouvernement:

https://www.cerema.fr/fr/actualites/desimpermeabilisation-rena
turation-sols-serie-fiches-du

Une pétition circule sur le net, contre le projet du Maire, de

#### bétonisation du parvis de la Cathédrale de Chartres:

https://www.change.org/p/les-chartrains-contre-le-projet-duclo%C3%AEtre-notre-dame-chartres

MédiaChartres va suivre très attentivement, la suite du dossier.

#### Le projet:









**Martine Leroy** 

# **PÂQUES**

MédiaChartres soutien le monde médical



Pour le long week-end de Pâques, MédiaChartres se penche sur le chocolat et « ses » dérivés …



Tradition, le -chocolat de Pâques- est une institution en France.

https://actu.fr/centre-val-de-loire/arcisses\_28236/paques-2023
-dans-les-coulisses-de-la-fabrication-deschocolats 58729966.html

Mais produire du **BON chocolat**, n'est pas anodin, et la fabrication est très encadrée:

- En France, les produits de cacao et de chocolats sont

réglementés par deux décrets : **le décret n°76-692 du 13 juillet 1976** modifié par **le décret n°2003-702 du 29 de juillet 2003**, dit décret « **Cacao-Chocolat** », qui transcrit en droit français la **directive européenne n°2000/36/CE**.



Côté prix, voici ce qu'il faut retenir, source: Confédération des chocolatiers et confiseurs de France. Les prix devraient augmenter en 2023 de 5% en moyenne, avec sans aucun doute une hausse plus marquée

pour les chocolats artisanaux et inférieure pour les chocolats industriels. Une augmentation proche voire inférieure à l'inflation, la hausse des prix en France a atteint 5,3% en mars 2023 selon l'Insee.

La **star** incontestée du **chocolat** de **Pâques**, reste (avec le lapin, l'œuf, et la cloche) **la poule** !



Il existe des « **nids de poule** » pour les cacher, et pas seulement dans les parcs et jardins …

Les routes françaises <mark>regorgent</mark> de ces véritables pièges, extrêmement dangereux !

https://actu.fr/occitanie/montpellier\_34172/herault-a-paques-les-motards-deposeront-des-oeufs-dans-les-nids-de-poule\_58678766.html



**Que dit la loi**: « **Nid de poule**« , quelles responsabilités en cas d'accident ?

Il faut savoir que d'une manière générale, l'État et les collectivités sont responsables des accidents qui résultent d'un « défaut d'entretien normal » des édifices dont ils sont propriétaires. Une commune peut être poursuivie pour défaut d'entretien normal qui, selon une jurisprudence, constante, est une anomalie de l'ouvrage excédant celle à laquelle tout usager doit être en mesure de faire face par ses propres moyens. Ainsi, une commune commet une faute engageant sa responsabilité si, par exemple, elle s'abstient de poser un panneau réglementaire indiquant aux usagers le rétrécissement d'une voie (CE, 29 mai 1968, Gillas : Rec. CE 1968, p. 378).

Puisque le défaut de la route est présumé, le conducteur n'a pas à le démontrer... du moins, en principe. En effet, c'est à l'usager de démontrer et prouver la matérialité des trous ou nids de poules. Il doit lui-même établir que ceux-ci sont la cause du dommage qu'il a subi. Pour que la responsabilité soit clairement établie, il est impératif de recueillir un maximum de témoignages, d'attestations, de photographies de bonne qualité, voire de faire constater par un huissier de justice l'état d'une chaussée (CAA Bordeaux 7 avril 2016 n° 14BX02545).

• Une fois cette exposition faite, le gestionnaire de la voie mis en cause (DIR, DDE, commune, société d'autoroute...) doit prouver qu'il a entretenu normalement la route. Pour cela, il doit montrer les documents ordonnant la mise en sécurisation, la présence des panneaux de signalisation indiquant « Trous en formation »...

Si l'autorité compétente démontre qu'elle a répondu à ses obligations de mise en sécurité de la voie publique, elle peut alors être exonérée de sa responsabilité.

Pour conclure: La mise en œuvre judicieuse de la notion d'entretien normal peut venir à bout des «nids de poule» mais peut contraindre une collectivité à réaliser des travaux plus importants de viabilité.

Enfin, si l'usager de l'ouvrage peut obtenir réparation pour défaut d'entretien normal (régime de faute présumée),

le tiers bénéficie d'un régime de responsabilité sans faute.

MédiaChartres vous souhaite de joyeuses Pâques.



Sylvie Muller

### ET LE GAGNANT EST ...

MédiaChartres soutien le monde médical





Comme chaque année, MédiaChartres à décerné à l'unanimité, son trophée « le pouce d'Or » ! Et cette année, le grand gagnant est … le Maire de Luisant, pour sa grande campagne de « bétonisation » tous azimuts de la Ville, bravo !



### <mark>vraiment ?</mark>

Il faut bien reconnaître, que se donner tant de « mal » pour défigurer la Ville, méritait bien une reconnaissance !

-Mairie

de Luisant-



Après le « cœur de ville » (terme déjà et souvent, entendu ailleurs …) les anciens locaux de l'usine Faucheux et l'ex emplacement du magasin Leclerc, ont étés transformés en terrain de jeux, pour promoteurs insatiables et toupies de bétons à toutes heures, laissant libre court à une urbanisation débridée et sans aucun complexe, du style « citées de relogements d'après guerre ». https://books.openedition.org/igpde/1764

Sous l'emprise d'une compétition où la totale domination de



(?)

dans les deux cas, le Maire à cédé aux chants des sirènes, pour quelles raisons ?







Que nous réserve encore, la municipalité ?

Avec MédiaChartres prochainement la suite sur le « sujet ».



La rédaction